



# Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)

## Recherche d'un Responsable en contrôles bancaires

Réf 2025-02-DOP-1

### 1. Présentation de l'entreprise

#### Présentation du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution

##### Rôles et missions

Le **Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)** est un organisme de droit privé créé par la loi n° 99-532 du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière, ultérieurement codifiée dans le code monétaire et financier, et qui a fait l'objet divers amendements en application du droit européen, notamment la directive européenne 2014/49/UE du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts dite DGSD2. Le FGDR est chargé d'une mission de service public.

Son rôle et son statut le situe à la charnière entre le secteur privé (établissements de crédit et entreprises d'investissement) et le secteur public (autorité de supervision (ACPR) et pouvoirs publics (ministère de l'Économie et des finances)). Sa construction s'est opérée au fil des évolutions législatives et réglementaires françaises, européennes et internationales, en lien avec celles des activités bancaires et financières.

Sa mission consiste à protéger les clients des banques en cas de grandes difficultés ou de défaillance de leur établissement bancaire, de leur société d'investissement, de leur organisme de caution ou de leur société de gestion de portefeuille.

En sécurisant ainsi les avoirs de la clientèle, le FGDR est un acteur clé de la stabilité du système bancaire français. Comptant une quinzaine de collaborateurs, les garanties du FGDR couvrent plus de 1000 établissements. Le FGDR peut intervenir en prévention ou résolution de crise affectant un établissement, ou en indemnisation de ses clients.



## Gouvernance

La gouvernance du FGDR s'appuie sur 3 organes :

- Le conseil de surveillance ;
- Le directoire ;
- Le comité exécutif.

### Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance du FGDR dispose des principaux pouvoirs habituellement dévolus à une assemblée générale. Il exerce le contrôle permanent de la gestion du FGDR confiée à son directoire.

Le conseil de surveillance est composé de douze membres, dirigeants effectifs des grands établissements bancaires et financiers français.

### Le directoire

Le FGDR est dirigé par un directoire composé de :

- Anthony Requin son président, agréé par le ministre de l'Économie et des finances ;
- Michel Cadéano, membre du directoire.

Sous le contrôle du conseil de surveillance, le directoire exerce sur le FGDR une fonction de direction générale.

### Le comité exécutif

En sus des deux membres du directoire, le FGDR comprend 5 directions opérationnelles :

- La direction financière ;
- La direction juridique ;
- La direction des risques ;
- La direction de la communication et de la formation ;
- La direction des opérations et de l'informatique (4 collaborateurs actuellement et 7 en cible).

## Présentation de la Direction des Opérations et de l'Informatique

### Rôles et missions

**La direction, dans sa dimension « opérations » (3 collaborateurs actuellement et 5 en cible),** a pour principale mission d'opérer l'indemnisation des clients d'un établissement qui serait déclaré en faillite par le régulateur bancaire et ce, sur l'une des garanties offertes par le FGDR. La direction des opérations interviendrait également dans un contexte de prévention (avant la faillite).

Pour cela, la direction des opérations a pour mission de construire, faire évoluer et gérer les systèmes, projets et dispositifs nécessaires, et de les maintenir en conditions opérationnelles.



Afin de remplir cette mission, ses principales activités sont de :

- Réaliser des contrôles et audits au sein des établissements adhérents afin d'appréhender leur dispositif global de production des données FGDR (gouvernance, processus, contrôles...) puis suivre la bonne mise en œuvre des recommandations ;
- S'assurer de l'aptitude des établissements adhérents à mettre à disposition dans les délais réglementaires et selon un cahier des charges précis les informations nécessaires à l'indemnisation de ses clients grâce à des contrôles à distance ;
- Concevoir et faire évoluer les processus et outils informatiques nécessaires à l'accomplissement de cette mission. Ces outils peuvent être réalisés en interne ou par des ressources pilotées par le FGDR (prestataires informatiques, centre d'appel, centre de traitement, centre de numérisation, centre d'édition...);
- Mettre régulièrement en tension ces dispositifs, au travers de tests opérationnels et de simulations transversales, afin de s'assurer qu'ils restent opérants dans la durée et afin d'en améliorer l'efficacité et la fiabilité ;
- En temps de crise, opérer une indemnisation, dans les conditions requises par la réglementation, dans le cas où un établissement serait déclaré en faillite, en coordonnant l'action des partenaires du FGDR et en prenant en charge de la gestion de dossiers complexes (ex : successions, comptes collectifs, contentieux...) dans les domaines d'expertises que le candidat aura développés.

**La direction, dans sa dimension « informatique » (1 collaborateur), a pour principales missions de :**

- Piloter et contrôler les prestations informatiques externes exercés par des prestataires (infogérance, cybersécurité, tests d'intrusion, téléphonie...);
- Accompagner les autres directions du FGDR dans la conduite de leurs projets techniques ou le développement de leurs outils internes.

## 2. Descriptif du poste

### Principales responsabilités et missions

Hors situation de crise, le candidat sera principalement affecté aux deux missions suivantes :

- Réaliser des contrôles et audits au sein des établissements adhérents afin d'appréhender leur dispositif global de production des données FGDR (gouvernance, processus, contrôles...) puis suivre la bonne mise en œuvre des recommandations ;
- S'assurer de l'aptitude des établissements adhérents à mettre à disposition dans les délais réglementaires et selon un cahier des charges précis les informations nécessaires à l'indemnisation de ses clients grâce à des contrôles à distance.



Ainsi, en tant que responsable en contrôles bancaires, le candidat aura la responsabilité de :

- Réaliser des contrôles sur place pour les établissements qui auront été priorisés dans le cadre d'un plan de contrôle. Il est attendu que le candidat réalise au moins un contrôle de ce type par mois, dont la durée sur place est de 2 jours (auxquelles s'ajoutent les charges de préparation, de rédaction de rapport et de suivi des recommandations) ;
- Gérer un portefeuille de banques adhérentes au FGDR afin d'opérer un contrôle qualité à distance sur la remontée de leurs informations en prévention d'une indemnisation éventuelle.

Par ailleurs, le candidat participera a minima aux simulations de crise bancaire organisées par le FGDR sous forme de stress-test et pourra prendre part, selon son plan de charge, à la mise en œuvre d'évolutions sur les processus et outils informatiques qui seraient utilisés en cas d'indemnisation par la Direction des Opérations.

Enfin, le candidat jouera un rôle d'expert selon ses compétences passées ou acquises au sein du FGDR. Il développera et animera un ou plusieurs domaines d'expertise (contrôles, conformité, gestion des risques, KYC, réglementation, traitement de cas bancaires complexes...) au sein du FGDR comme à l'international, dans le cadre des groupes de travail organisés par l'association européenne des fonds de garantie (EFDI).

**Les apports de ce poste sont multiples :**

- Vous travaillerez au sein d'une société qui est au cœur du dispositif de stabilité du système bancaire français ;
- Vous découvrirez le fonctionnement d'un opérateur de crise bancaire, unique en France ;
- Vous acquerrez ou approfondirez vos connaissances du secteur bancaire (organisation, réglementation...) en ayant l'opportunité d'échanger avec des banques françaises, indépendantes ou appartenant à de grands groupes ;
- Vous travaillerez au sein d'une société au service d'une finance responsable ;
- Vous pourrez, si vous le souhaitez, participer avec vos homologues européens à des groupes de travail sur différents thèmes : stress-tests, gestion de crise transfrontières.

## Formation souhaitée

- Formation universitaire ou école de commerce ou d'ingénieur, incluant une composante économique, financière, bancaire ou assurantielle ;
- Bac +5 minimum.



## Expérience souhaitée

### Les incontournables

Faire valoir 5 années d'expérience minimum dans les fonctions suivantes :

- Auditeur interne ;
- Contrôleur bancaire ;
- Conformité ;
- Analyse crédit ;
- Gestion des risques.

### Les plus :

- Avoir mis en œuvre des projets dans un contexte réglementaire ;
- Être capable d'animer ou piloter des groupes de réflexion constitués d'experts métiers d'horizons divers ;
- Être capable de pratiquer l'anglais, à l'écrit comme à l'oral, dans un contexte professionnel.

Le candidat pourra être issu d'un établissement financier, d'un cabinet d'audit ou de conseil.

## Éléments clés du succès associé au poste

Pour réussir dans ce poste, le candidat devra faire preuve de qualité dans les domaines suivants :

- Connaissances sectorielles : ce poste requiert des connaissances solides dans le domaine bancaire, acquises si possible au cours d'un parcours varié ;
- Communication : le candidat devra posséder de bonnes qualités de communication, à l'oral et à l'écrit.
- Capacité à délivrer : le candidat devra savoir mener seul des réflexions et des projets, et produire tous les livrables relatifs à son rôle : note d'opportunité, expression des besoins, process, homologations des systèmes livrés, etc ;
- Flexibilité : le FGDR étant une structure de petite taille, le candidat, comme tous les collaborateurs du FGDR, aura à exécuter des tâches très diversifiées, dans un contexte en évolution régulière.

## Autres qualités personnelles appréciées

- Engagement, autonomie, proactivité ;
- Ouverture d'esprit, curiosité, volonté d'apprendre, de progresser ;
- Organisation, gestion des priorités ;
- Fiabilité, rigueur, pragmatisme ;



- Sens de l'intérêt général et du dialogue, esprit d'équipe.

## Rémunération

Les collaborateurs du FGDR sont régis par la convention collective des banques.

La classification bancaire est : I / J.

Rémunération fixe : la rémunération fixe dépendra des compétences, de l'expérience passée et du potentiel apprécié du candidat.

Rémunération variable :

- La rémunération variable dépendra de l'atteinte des objectifs fixés à chaque début d'année par le directeur des opérations ;
- Elle pourra atteindre 10% de la rémunération fixe annuelle brute.

Par ailleurs, le candidat bénéficiera des avantages suivants :

- Reprise de l'ancienneté bancaire ;
- Mutuelle ;
- Assurance décès ;
- Retraite complémentaire ;
- Compte Epargne Temps ;
- Ticket restauration.

## ENVOI DE CANDIDATURE au FGDR

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser à l'adresse suivante : [secretariat@garantiedesdepots.fr](mailto:secretariat@garantiedesdepots.fr), en précisant en objet : candidature – [référence mentionnée en début de présentation de la fiche de poste].